



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45145</b>	De <b>Mme Audrey Dufeu</b> ( La République en Marche - Loire-Atlantique )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et alimentation		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> >fonctionnaires et agents publics	<b>Tête d'analyse</b> >Les salaires au sein des établissements publics du Ministère de l'Agriculture	<b>Analyse</b> > Les salaires au sein des établissements publics du Ministère de l'Agriculture.
Question publiée au JO le : <b>05/04/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Audrey Dufeu alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'évolution des salaires au sein des établissements publics sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Les auxiliaires vétérinaires participent à la formation des étudiants des écoles vétérinaire sous-tutelle du ministère de l'agriculture ainsi qu'au bon fonctionnement des centres hospitaliers universitaires vétérinaires affiliés à ces établissements. Cependant, ces professionnels qualifiés et essentiels à la prise en charge des animaux par ces établissements n'ont pas de perspectives d'évolution salariale. Les salaires, au niveau du SMIC, n'évoluent pas en fonction de l'ancienneté et peu de perspectives d'évolution sont proposées à ces professionnels. Aussi, elle lui demande les mesures que peut prendre le Gouvernement pour améliorer la reconnaissance des auxiliaires vétérinaires exerçant au sein des établissements publics sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.